

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

DDADUE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET AUTRES - (N° 1198)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Au B du IV, substituer aux mots :

« , 9° et 10° »

les mots :

« et 9°».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'erreur matérielle.